



TRANSMIS LE 03/07/2024
REÇU LE 03/07/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 04/07/2024
EXÉCUTOIRE LE 04/07/2024

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA09 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (LOT 3).

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h20, question 12), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour les questions 1 à 12 incluse)

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Ginette FIFI-LOYALE : Françoise GONZALEZ

Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA09 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (LOT 3).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et suivants,

VU la délibération n° 16 du 23 mai 2024 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre 24BA09 pour le lot n°1 relatif aux prestations de nettoyage des groupes scolaires,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien régulier des groupes scolaires, du complexe gymnique Ludivine Furnon et des vestiaires du stade Jean Rolland,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (05/03/2024), au BOAMP (03/03/2024), sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de trois accords-cadres relatifs aux prestations de nettoyage des établissements publics (n°24BA09),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres proposant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour chacun des lots,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juin 2024 attribuant l'accord-cadre n°24BA09 – Lot n°3 relatif aux prestations de nettoyage des vestiaires du stade Jean Rolland à la société INTRA-NET PROPLETE,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

APRÈS l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juin 2024, de la Commission Techniques en date du 6 juin 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 13 juin 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°17 du CM du 27/06/2024 P 2/2

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage des établissements publics avec la société :

- Lot 3 – Nettoyage des vestiaires du stade Jean Rolland : INTRA-NET PROPRETE (sise 4 rue Louis Blériot 78130 LES MUREAUX)
 - o pour un montant global et forfaitaire mensuel de 1 245.45 € HT soit 1 494.54 € TTC (pour les prestations régulières) ;
 - o et pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT (pour les prestations ponctuelles, faisant l'objet de bons de commande);

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Le 4 juillet 2024



Comptable Public du Maire

Le 4 juillet 2024

Jeanne CHARRIÈRES-GUENO

Acte à classer**DEL27062024Q17**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T22-44-23.00 (MI254081214)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240627-DEL27062024Q17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA09 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (LOT 3).

Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 17 - CP - 24BA09 - Lot 3 nettoyage Multicanal : Non
.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/24 à 22:44

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 03/07/24 à 22:44

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 22:48